



L'eau au cœur
du bassin versant de l'Ardèche



**EPTB
Ardèche Claire**

**Syndicat Mixte
Ardèche Claire**

**RAPPORT
D'ACTIVITE
2012**



Le mot du Président

2012 a permis d'éprouver et de renforcer la solidarité autour de l'eau de notre bassin de l'Ardèche !

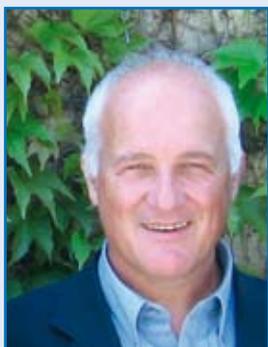
L'un des événements marquants de l'année écoulée est, sans conteste, l'approbation du premier SAGE de l'Ardèche, Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux. Ce schéma a été élaboré avec toute la concertation indispensable à la prise en compte équilibrée des différents enjeux. Son approbation confirme la grande solidarité dont les acteurs du bassin, collectivités et acteurs socio-économiques, ont su faire preuve pour faire face ensemble aux défis actuels et à venir.

De la même façon, la montée en puissance en 2012 des aménagements et travaux illustre la forte volonté des collectivités du bassin de préserver ce patrimoine commun précieux qu'est l'eau. Source de notre vie et de notre santé, l'eau est aussi dans notre région de l'Ardèche méridionale l'ingrédient essentiel d'une filière agroalimentaire d'excellence et d'une économie touristique vitale.

En mutualisant leurs moyens au sein de l'EPTB Ardèche Claire, les collectivités membres préservent et développent une vie sociale, économique et environnementale de qualité dans le bassin de l'Ardèche.

La solidarité de l'eau se joue aussi à d'autres échelles que celle du bassin de l'Ardèche, car la bonne gestion de l'eau qui coule dans nos communes bénéficie aussi à d'autres populations dans d'autres territoires. Le système français de la solidarité de bassin, qui a donné naissance aux Agences de l'Eau, est soutenu par l'Union Européenne. Il s'agit d'autant d'incitations financières à la gestion mutualisée de l'eau, dont bénéficie l'EPTB Ardèche Claire pour ses actions.

Devant la gravité actuelle de la crise économique, cette valeur cardinale en matière d'eau qu'est la solidarité prend un relief particulier. Tant par le maintien d'un niveau d'intervention suffisant pour que l'eau reste un facteur de développement local durable que par des actions favorables aux publics en difficulté, l'action du Syndicat doit continuer à améliorer la vie dans notre bassin de l'Ardèche.



Pascal Bonnetain,
Président du Syndicat Mixte - EPTB Ardèche Claire
Président de la Commission Locale de l'Eau

Présentation de l'établissement

Territoire et missions	p3
Un travail en collaboration avec les structures et partenaires du territoire	p4

Chapitre 1 : Planification et suivis.....p5

Gouvernance : renforcement du rôle de la CLE	p6
Etudes et données : suivis en temps réel	p7
Etudes et données : suivis pour anticiper l'avenir	p8

Chapitre 2 : Inondationsp9

Chapitre 3 : Biodiversitép11

Chapitre 4 : Gestion des rivièresp13

Chapitre 5 : Education à l'environnementp16

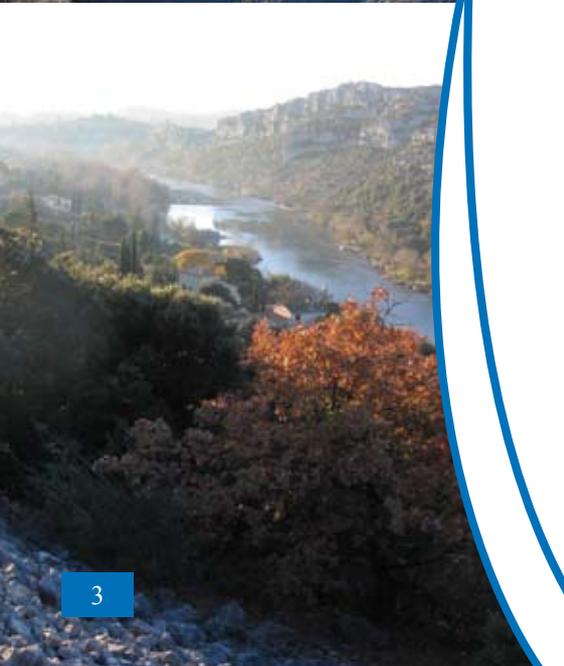
Chapitre 6 : Moyensp17

Perspectives pour 2013p18

Supplément spécial : DIC'EAU,
26 mots pour mieux comprendre l'eau et sa gestion dans le bassin de l'Ardèche

Présentation du Syndicat Mixte Ardèche Claire

Etablissement Public Territorial de Bassin



Territoire et missions

A l'aube des années 80, le Syndicat Mixte Ardèche Claire est né d'une volonté collective de communes de retrouver la qualité de ce cours d'eau cévenol si important dans la vie quotidienne des habitants.

Trente années plus tard, les résultats en matière de qualité d'eau sont au rendez-vous, mais l'ambition collective doit relever de nouveaux défis.

Aujourd'hui, ce sont non seulement la qualité de l'eau, mais également la quantité, le risque d'inondation et la qualité des milieux aquatiques et humides qui font l'objet de toutes les attentions.

Les collectivités du bassin ont élargi leur intervention des questions de rivières aux enjeux du bassin versant.

Le Syndicat Mixte Ardèche Claire mène donc deux grandes missions, d'une part, la gestion et la maîtrise d'ouvrage collectives de travaux, d'autre part, en tant qu'établissement public territorial de bassin, la planification indispensable de la politique globale de l'eau.

Les statuts révisés détaillent clairement ces deux aspects.

Afin d'exercer ces différentes missions, le Syndicat Mixte Ardèche Claire est engagé avec les autres acteurs du territoire (collectivités, chambres consulaires, EDF, associations...) dans plusieurs procédures partenariales : schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE), programme d'actions de prévention des inondations (PAPI), contrat de rivière et Natura 2000.

Le pilotage de ces travaux majeurs liés à l'eau, notamment pour l'aménagement du territoire et la santé publique, est double : le comité syndical administre les affaires du Syndicat Ardèche Claire, et des commissions de concertation élaborent les choix structurants pour le territoire (commission locale de l'eau, comité de rivière, comité Natura 2000, ...).

le Syndicat Mixte Ardèche Claire : une réponse proportionnée aux enjeux

Le bassin versant de l'Ardèche doit faire face à des enjeux forts de qualité d'eau, de quantité - car les besoins augmentent fortement lorsque l'eau manque (estivants, irrigation) - de sécurité et de préservation de l'environnement, écrin de l'activité économique liée au tourisme.

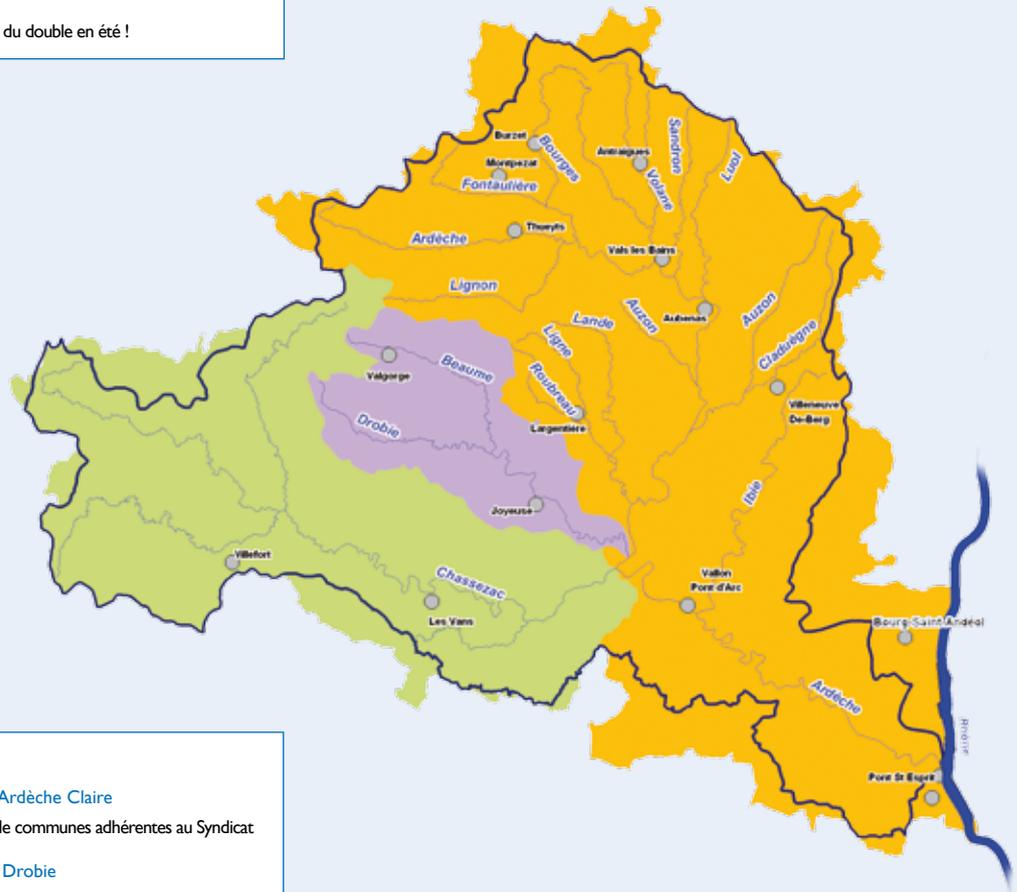
Agissant comme EPTB sur 2430 km² en lien avec les autres collectivités, le Syndicat permet de pérenniser les milieux naturels et le développement durable des usages de l'eau sur le bassin versant.



Journal Le Dauphiné Libéré du 21 janvier 2012

Une réalité géographique et hydrologique :

le Bassin versant de l'Ardèche
158 communes sur 3 départements et 2 régions
2 430 km²
près de 1 000 km de cours d'eau
1 18 000 habitants permanents, plus du double en été !



Des territoires de gestion et d'action :

- EPTB Ardèche - Syndicat Mixte Ardèche Claire
- 82 communes et 6 communautés de communes adhérentes au Syndicat
- Syndicat des rivières Beaume et Drobie
- Syndicat d'étude du Chassezac

Territoires et organisation de la gestion de l'eau sur le bassin versant de l'Ardèche (données mises à jour en février 2013)

Un travail en collaboration avec les structures et partenaires du territoire

La concertation et le partenariat sous-tendent toute l'action du Syndicat qui est en interaction permanente avec les acteurs locaux, dont les Syndicats de rivière du Chassezac et de Beaume-Drobie.

Active depuis 2003, la Commission Locale de l'Eau (CLE), regroupe 56 membres représentant les collectivités locales, les usagers et l'Etat. Elle est le lieu de concertation pour toutes les questions relatives au bassin versant, notamment le SAGE et le PAPI.

Structure porteuse du SAGE et du PAPI, le Syndicat travaille au service de la CLE pour ces projets.

Le Syndicat prend également part aux travaux organisés dans le cadre du Pays de l'Ardèche Méridionale, du Parc Naturel

Régional des Monts d'Ardèche, de la Grotte Chauvet, du Schéma de Cohérence Territoriale, le SCOT, intimement liés à la gestion de l'eau.

De même, des rencontres régulières avec les riverains concernés par des travaux, des représentants d'usagers - industriels, agricoles, touristiques - permettent d'avancer en totale concertation et ainsi de faire aboutir des projets qui prennent pleinement en compte les enjeux de l'eau et de l'environnement.

Par ailleurs, l'appui technique et financier pour les projets fait appel aux partenaires essentiels que sont l'Europe, l'Etat, l'Agence de l'Eau, la région Rhône-Alpes et le département de l'Ardèche.

Chapitre I : Planification et suivis

Adoption définitive du SAGE après consultation institutionnelle et avis favorable de l'enquête publique

Le projet de SAGE validé par la CLE à l'unanimité dès 2011, a ensuite été soumis à la consultation des collectivités (de juin à octobre 2011) et mis en enquête publique (de décembre 2011 à janvier 2012).

Au cours du premier trimestre 2012, les travaux de la CLE ont consisté à analyser les remarques émises et à identifier les modifications qui pouvaient être apportées aux documents du SAGE.

Afin de vérifier la solidité juridique des modifications proposées, une analyse juridique a été conduite par un cabinet d'avocats spécialisé.

A l'issue de cette étape, le projet de SAGE ainsi précisé a été validé par la Commission Locale de l'Eau le 4 juillet 2012 afin de le soumettre à l'approbation de l'Etat (intervenue le 29 août 2012).

L'ensemble des documents du SAGE (Plan d'Aménagement et de Gestion Durable, Règlement, Atlas cartographique) sont téléchargeables sur les sites internet suivant :

www.gesteau.eaufrance.fr
www.ardeche-eau.fr

Préparation de la mise en œuvre du SAGE

Les travaux de la Commission Locale de l'Eau au cours de l'année 2012 ont également consisté, en parallèle de la finalisation du SAGE, à préparer les conditions techniques et financières

29 août 2012 : arrêté d'adoption du SAGE

Le SAGE du bassin versant de l'Ardèche a été approuvé le 29 août 2012 par arrêté inter-préfectoral des préfets de l'Ardèche, du Gard et de la Lozère.

Ce document est le fruit de 9 années d'expertises approfondies et de concertation.



Journal Le Dauphiné Libéré du 3 octobre 2012

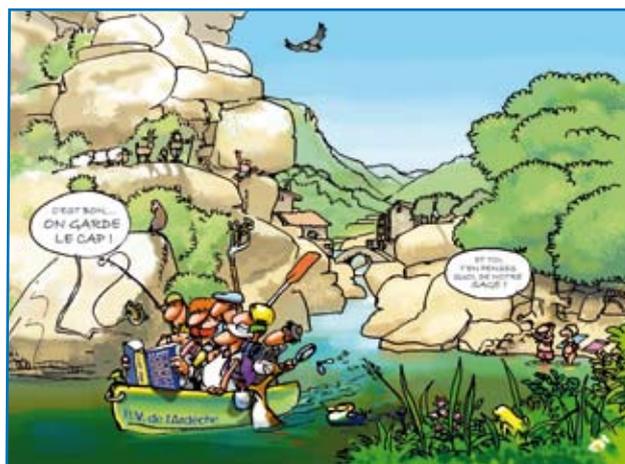
de la mise en œuvre du SAGE.

L'analyse a permis d'identifier les actions à mener à l'échelle du bassin versant en complément des opérations conduites dans le cadre des contrats de rivière.

La CLE, lors de sa séance du 29 novembre 2012, a ainsi validé un programme d'actions pour la période 2013-2015 qui prévoit trois grands volets : animation, études et communication.

Deux études importantes sont programmées.

La première, sur la thématique des inondations, doit permettre d'élaborer un programme d'actions pour améliorer la gestion du risque et réduire la vulnérabilité et permettre à



Campagne d'information «tous dans le même bateau» lors de la consultation sur le projet de SAGE en 2011 (Dessin : Ardifusion A.Royer)

terme d'élaborer un Programme d'Actions pour la Prévention des Inondations (PAPI).

La seconde portera sur les eaux souterraines identifiées comme stratégiques pour l'alimentation en eau potable actuelle ou future. Ses objectifs sont de délimiter les aquifères, d'identifier des mesures pour leur protection contre les pollutions et de quantifier les ressources potentiellement mobilisables.

Par ailleurs, un partenariat a été mis en place avec la chambre d'agriculture de l'Ardèche pour accompagner les irrigants vers une adaptation de leurs pratiques et de leurs cultures dans une logique d'économies d'eau.

Les services de l'Etat en charge de l'urbanisme ont également été sollicités pour intégrer les enjeux de l'eau et les recommandations du SAGE dans la rédaction des portés à connaissance prévus dans la procédure d'élaboration des Plans Locaux d'Urbanisme (PLU).



Irrigation par aspersion sur un verger et goutte-à-goutte sur une plantation de kiwis

Concrètement, ça va changer quoi d'avoir un SAGE sur le bassin versant de l'Ardèche ?

Le SAGE approuvé permet désormais de disposer d'une feuille de route commune à tous les acteurs de la politique de l'eau : partenaires financiers, services instructeurs de la police de l'eau et de l'urbanisme, des collectivités et autres porteurs de projets.

Un cadre étant donné par le SAGE, les actions opérationnelles à conduire pour la préservation de l'eau et des milieux aquatiques sont facilitées en ciblant les priorités d'intervention.

Les documents d'urbanisme devant être compatibles ou rendus compatibles dans un délai de trois ans avec les objectifs du SAGE, les enjeux de l'eau seront mieux pris en compte dans l'aménagement du territoire.

Gouvernance : renforcement du rôle de la CLE

Les décisions prises dans le domaine de l'eau doivent être compatibles avec le SAGE.

Avec un SAGE approuvé, la Commission Locale de l'Eau de l'Ardèche est désormais sollicitée pour avis par le Préfet sur les dossiers soumis à autorisation au titre de la police de l'eau. Par ailleurs, d'autres démarches en cours ou à venir sur le territoire doivent prendre en compte ou être compatibles avec le SAGE.

Exemple des projets qui ont été soumis pour avis à la CLE en 2012 :

- le projet de charte du Parc National des Cévennes
- la révision du classement des zones vulnérables nitrates
- la régularisation de captages pour l'alimentation en potable, la création de plan d'eau pour la baignade
- la vidange du barrage de Roujanel
- le classement des cours d'eau
- les conséquences du relèvement des débits réservés sur les complexes de Montpezat et Chassezac
- le projet de réhausse du barrage de Puylaurent.

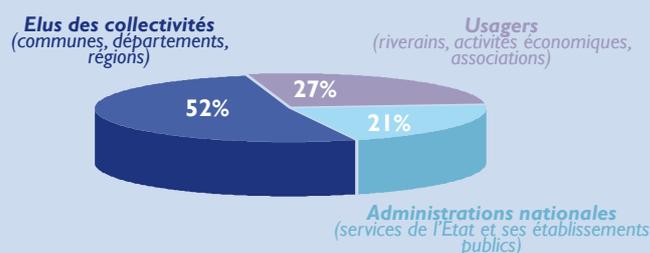
Afin de mener à bien sa nouvelle mission de mise en œuvre du SAGE, la CLE a dès cette année 2012 modifié les règles de son fonctionnement afin notamment de donner plus de lisibilité à son action.

A ce titre, une nouvelle commission au sein de la CLE a été créée : la commission « risque » chargée de travailler à la mise en place du Programme d'Actions pour la Prévention des Inondations.

Ses règles sont encore appelées à évoluer, notamment pour intégrer un nouveau rôle qui lui est confié par le Comité de Bassin Rhône Méditerranée : l'examen de la compatibilité des contrats de rivière avec les objectifs du SAGE.

Concernant l'aménagement du territoire, la CLE participera activement aux débats sur l'élaboration de SCOT(s) sur le périmètre du SAGE.

Composition de la Commission Locale de l'Eau :



Le SAGE, outil inédit pour le territoire, a été élaboré par une instance de concertation où se retrouvent des représentants élus des collectivités, des représentants des services de l'Etat et administrations et des représentants des usagers de l'eau.

Etudes et données - suivis en temps réel

En été, les rivières sont suivies de près. En effet, c'est à cette période que l'attractivité touristique pour les loisirs aquatiques et la baignade est la plus forte, mais c'est aussi la période où il y a le moins d'eau et où nos cours d'eau sont les plus sensibles.



Rivière Ardèche à l'étiage

Suivi de l'Étiage 2012 (quantité d'eau en été) :

Après un hiver et un début de printemps très secs, les précipitations des mois de mai à juin ont permis de retrouver des débits normaux pour l'été.

Les réserves destinées au soutien d'étiage ont ainsi pu être constituées en totalité (soit 12,14 hm³ pour l'axe Ardèche et 9,6 hm³ pour l'axe Chassezac).

Situation des cours d'eau et arrêtés cadres sécheresse :

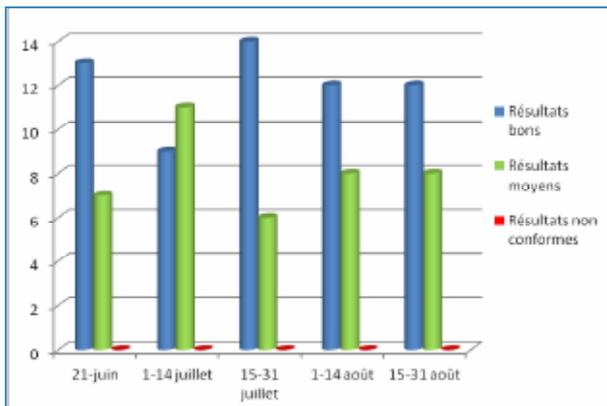
Les conditions estivales ont conduit à une baisse continue des débits tout au long de l'été.

Le franchissement du seuil de pénurie sévère (fixé à 0,38 m³/s) par la rivière Ardèche à la station de Meyras a conduit à un renforcement des mesures de restrictions à partir du 14 août pour les cours d'eau du bassin versant (hormis les cours d'eau Ardèche et Chassezac sur leur partie soutenue).

Soutien d'étiage :

Pour les cours d'eau soutenus, les programmes de soutien d'étiage ont pu se dérouler normalement.

Le débit objectif de l'Ardèche à Vogüé a été fixé à 3,75 m³/s dès le mois de juillet, tandis que sur le Chassezac le débit objectif aux Salèles a diminué pour progressivement passer de 2,15 m³/s à 1,85 m³/s et ainsi maintenir en eau l'ensemble du cours du Chassezac aval.



Synthèse du contrôle des eaux de baignade pour les 5 campagnes menées par l'ARS (Agence Régionale de la Santé) entre le 21 juin et le 20 août 2012

Suivis spécifiques de la qualité de l'eau en saison estivale

5 campagnes de mesures ont été réalisées de juillet à octobre sur 15 points répartis sur les bassins de l'Ardèche, de la Ligne, de la Fontaulière, du Lignon et de la Volane.

Les résultats d'analyses (physico-chimie et bactériologie) complètent les données issues de contrôle sanitaire réalisé par l'ARS (Agence Régionale de Santé) et participent à l'expertise de l'état des cours d'eau en période de basses eaux.

Pendant l'été 2012, le suivi de l'état des milieux aquatiques est cohérent avec les résultats de qualité sanitaire (100% des analyses baignade conformes).

Bien que les pressions soient fortes sur les milieux en période estivale (pénurie sévère, augmentation des flux de pollution...), les rivières se sont maintenues dans un état très satisfaisant. En effet, la qualité générale des milieux (peu d'artificialisation, végétation de berge, galets) est la clé de la résistance des rivières à des conditions difficiles.



Analyses qualité de l'eau : mesures réalisées in situ

Syndicat Mixte Ardèche Claire
Bulletin inf'eau - Spécial été

n° du 1^{er} août 2012

Qualité des eaux de baignade

Analyses réalisées par l'ARS (Agence Régionale de la Santé) sur les sites de baignade publique déclarés :

1. Re de l'Isle - Plage de St-Amand
2. Ardèche - Plage de St-Étienne
3. Ardèche - Plage de St-Étienne
4. Ardèche - Plage de St-Étienne
5. Ardèche - Plage de St-Étienne
6. Ardèche - Plage de St-Étienne
7. Ardèche - Plage de St-Étienne
8. Ardèche - Plage de St-Étienne
9. Ardèche - Plage de St-Étienne
10. Ardèche - Plage de St-Étienne
11. Ardèche - Plage de St-Étienne
12. Ardèche - Plage de St-Étienne
13. Ardèche - Plage de St-Étienne
14. Ardèche - Plage de St-Étienne
15. Ardèche - Plage de St-Étienne

■ bonne qualité
■ qualité moyenne
■ mauvaise qualité
■ non évaluable sur cette campagne

Élaboré par le Service Eau et Environnement de l'ARS (Agence Régionale de la Santé) en collaboration avec le Service Eau et Environnement de la DDE (Direction Départementale de l'Équipement, de l'Énergie et du Climat de l'Ardèche)

Comme chaque été, des concentrations élevées d'algues ont été observées. Ce phénomène est lié aux fortes températures et à la hausse des températures, un phénomène de concentration de nos rivières méditerranéennes en été.

De plus, le développement des algues est favorisé par la présence dans l'eau de nutriments organiques tels que les "nutriments" de l'azote et du phosphore.

La présence de ces algues ne constitue pas un danger sanitaire à la baignade des eaux de nos rivières.

page 1/2

Bulletin inf'eau hors série juillet 2012

Information du public et des communes

Les données des suivis sont compilées et synthétisées, notamment sous forme de cartes, pour les bulletins d'informations aux communes relatifs à la qualité de l'eau (baignade et milieux) et à l'évolution des niveaux et des stocks.

4 informations ont été réalisées pour la campagne estivale : l'état des lieux en début de saison et un bilan en fin de saison dans les bulletins inf'eau + 2 n° spéciaux en juillet et août.

Partage de l'eau et sécheresses - objectif : optimiser la gestion sur le long terme

Etude des volumes maximum prélevables

L'étude de détermination des volumes prélevables, débutée en avril 2010, a pour objet de définir, au regard des besoins des populations piscicoles, quelle est la ressource disponible pour les usages, notamment eau potable et irrigation.

Trois sous bassins identifiés par le SAGE et le SDAGE en déséquilibre quantitatif ou en limite d'équilibre ont été plus spécifiquement étudiés. Il s'agit des bassins Beaume Drobie, Auzon Claduègne et haute vallée de l'Ardèche-Lignon.

Au cours de l'année 2012, les résultats des modèles ont été discutés au sein de la commission quantité de la CLE.

Cette étude a permis de rappeler que l'hydrologie est naturellement contraignante pour les espèces piscicoles, indépendamment des prélèvements qui peuvent être faits.

Au regard des conclusions de cette étude, la Commission Locale de l'Eau devra déterminer quel niveau de prélèvement est acceptable compte tenu des exigences du milieu et des contraintes socio-économiques pour les usages.

Sur la base du scénario qui sera retenu par la CLE, les services de l'Etat mèneront ensuite la révision des autorisations de prélèvement.

Etude des ressources en eaux souterraines majeures

Dans le cadre de la mise en œuvre du SAGE, la CLE a lancé une réflexion sur les ressources souterraines identifiées comme majeures pour l'alimentation en eau potable actuelle ou future par le SDAGE Rhône Méditerranée.

L'objectif est de délimiter les aquifères, d'identifier les actions opérationnelles à mettre en œuvre pour leur protection et de mener une première quantification des ressources en eau potentiellement mobilisables sans porter préjudice aux rivières. Pour la bonne conduite de cette étude, une assistance à maî-

trise d'ouvrage sera engagée pour un lancement d'étude au cours du second semestre 2013.

Optimisation de la gestion des ressources stockées et relèvement des débits réservés

La CLE a examiné les conditions d'une optimisation de la ressource stockée dans le barrage de Puylaurent.

La conception de cet ouvrage, situé sur le Chassezac, permet la mise en œuvre de réhausses qui augmenteraient le volume d'eau stocké d'environ 1 million de m³. Les conditions techniques, règlementaires et financières d'une telle opération restent à déterminer.

La CLE a également participé à la réflexion sur les conséquences du relèvement des débits réservés sur les complexes hydroélectriques de Montpezat et du Chassezac. En effet, l'application de la LEMA pourrait conduire à diminuer la garantie de remplissage des 21 millions de m³ stockés. Des scénarios alternatifs sont à l'étude (modulation dans l'année du débit réservé).

Mise en place d'une mission pour l'élaboration des tableaux de bord du SAGE dans le cadre d'un Schéma de Bassin des Données sur l'Eau

Cette mission a été initiée en fin d'année 2012. Elle doit conduire à :

- préciser les indicateurs qui permettront à la CLE de suivre l'avancement de la mise en œuvre du SAGE ;
- définir les modalités d'échanges de données avec les partenaires producteurs d'information pour alimenter le tableau de bord.

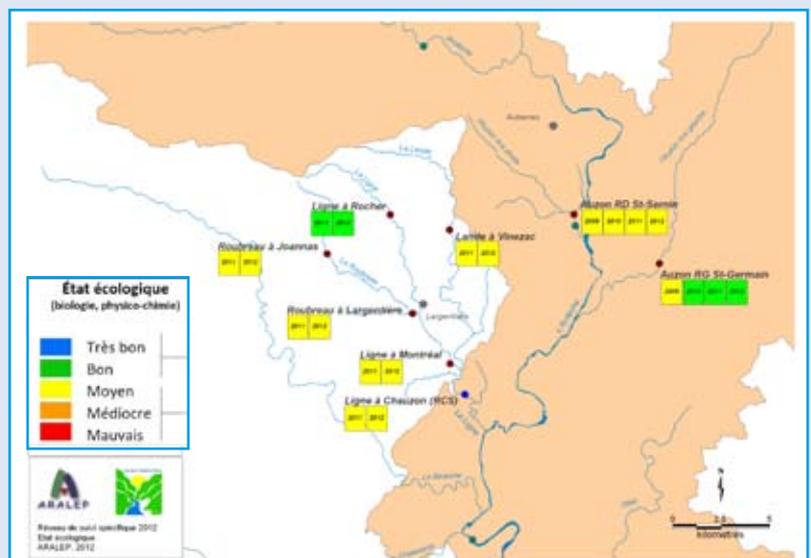
Etat de santé global de nos rivières - objectif : maintenir un bon état écologique

Ce suivi, réalisé dans le cadre du Contrat de Rivière, est complémentaire aux réseaux de mesures de l'Agence de l'Eau.

Il permet de suivre l'effet de nos actions de restauration sur le long terme et l'atteinte des objectifs de qualité imposés par l'Europe.

En 2012, des suivis se sont orientés vers les secteurs mal connus ou avec une qualité globale fragile.

Les résultats globalement moyens (jaune) de l'état du Roubreau sont à nuancer. En effet, des phénomènes naturels (géologie, cours d'eau à caractéristiques méditerranéennes) sont à l'origine du déclassement. En revanche, les secteurs à suivre particulièrement sont la Ligne aval et l'Auzon rive droite, pour lesquels les résultats indiquent des pressions sur les milieux aquatiques.



Chapitre 2 : Prévention des inondations



Le Programme d'Actions de Prévention des Inondations est l'outil opérationnel national de mise en œuvre du SAGE sur la thématique des inondations à l'échelle du bassin versant.

Le PAPI «Ardèche» est constitué d'un programme d'études qui permettra de réaliser un diagnostic du risque sur le territoire. Il sera suivi, à compter de 2015, d'un programme global d'actions de prévention des inondations.

Il comporte également certaines actions opérationnelles déjà identifiées comme indispensables.

L'année 2012 a été la première année de mise en œuvre du programme.



15 novembre 2012 : signature du PAPI

Suite à l'obtention du label « PAPI » en 2011, la convention cadre « PAPI Ardèche » a officiellement été signée par Dominique LACROIX, Préfet de l'Ardèche, et Pascal BONNETAIN, Président du Syndicat Mixte Ardèche Claire, à l'occasion du Colloque «eau et gouvernance» organisé à Vogüé.



Actions menées en 2012 :

Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque

L'étude hydrologique et hydraulique de l'Ardèche et de ses principaux affluents, sous maîtrise d'ouvrage des services de l'Etat, a été lancée en 2012.

Cette étude doit permettre de faire un diagnostic précis de l'aléa et des enjeux présents en zone inondable.

Les résultats, attendus courant 2013, serviront de base à l'élaboration d'un programme d'actions de gestion du risque inondation, et qui aura pour ambition :

- de définir des mesures de réduction de l'aléa, en privilégiant le ralentissement des écoulements ;
- de protéger et restaurer les zones d'expansion des crues ;
- de proposer si besoin des

mesures de renforcement des ouvrages de protection existants ;

- de proposer des actions de réduction de la vulnérabilité.

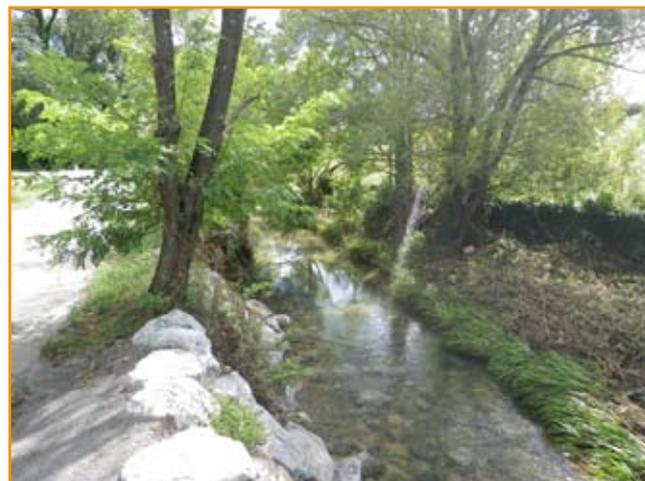
Cette opération, en cours de préparation, sera lancée en 2013, dès la finalisation de l'étude « hydrologique et hydraulique ».



Alerte et gestion de crise

La gestion de crise à l'échelle communale passe par l'élaboration des Plans de Communaux de Sauvegardes (PCS). Les PCS sont obligatoires pour les communes dotées d'un Plan de Prévention des Risques Naturels prévisibles. Sur le bassin versant de l'Ardèche, près de 60 communes sont concernées par cette obligation.

Dans le cadre du PAPI, un appui technique et méthodologique a été mis en place pour aider les communes dans l'élaboration de leur Plan Communal de Sauvegarde. Cette méthodologie de travail doit permettre l'élaboration des PCS dans un délai d'environ 1 an.



Ruisseau du Bourdary au niveau de St Etienne de Fontbellon



Première série d'ateliers pour l'élaboration des PCS avec les communes, co-animés par la DDT07 et Ardèche Claire (ici en février 2013 à Labégude)

Ralentissement des écoulements

Le Bourdary est un ruisseau affluent de l'Ardèche sur les communes de St Etienne de Fontbellon et Aubenas.

Face à la complexité des enjeux de l'eau sur le bassin du Bourdary, du fait notamment de l'évolution de l'urbanisation, une étude globale à l'échelle du bassin versant a été lancée début 2012, en lien avec la Communauté de Communes du Vinobre et de la commune d'Aubenas. Elle vise notamment à assurer dans les meilleures conditions possibles la préservation des écosystèmes aquatiques, la protection de la ressource et la protection des personnes et des biens dans une perspective de développement durable.

Les résultats de l'étude sont attendus d'ici la fin de l'année 2013.

12 décembre 2012 : 8 communes du bassin versant de l'Ardèche reconnues dans un Territoire à Risque Important d'inondation

La Directive Inondation introduit une nouvelle obligation qui s'applique sur tout le territoire français : réduire les conséquences négatives de tous les types d'inondation pour les enjeux de santé humaine, d'environnement, de patrimoine culturel et d'activité économique.

Cette Directive prévoit l'identification de Territoires à Risques Importants d'inondation (TRI) dans une logique de priorisation des actions et des moyens apportés par l'État dans sa politique de gestion des inondations.

Entre avril et juin 2012, le Préfet coordonnateur du bassin Rhône-Méditerranée a organisé une consultation des parties prenantes en vue de sélectionner les Territoires à Risques Importants d'inondation (TRI) du bassin. La liste des territoires retenus a été arrêtée le 12 décembre 2012.

Le Syndicat Ardèche Claire, ainsi que d'autres acteurs de l'eau et de l'aménagement du bassin versant de l'Ardèche ont participé à la consultation préfectorale. Au final, 8 communes du bassin versant font partie du périmètre du TRI « Avignon - Plaine du Tricastin - Basse Vallée de la Durance » pour lequel il existe un risque d'inondation important ayant des conséquences de portée nationale.



communes du bassin versant de l'Ardèche se trouvant dans le TRI « Avignon - Plaine du Tricastin - basse vallée de la Durance »

Chapitre 3 : Préservation de la biodiversité



A l'échelle de la Région Rhône-Alpes, le sud Ardèche fait figure de territoire d'exception sur lequel une biodiversité remarquable et la qualité des sites naturels sont devenues des facteurs de développement majeurs, et nous donnent ainsi une raison supplémentaire de les préserver.

Réseau des sites Natura 2000 du bassin versant de l'Ardèche : la dynamique se poursuit

Une réflexion a été engagée en 2011 quant à l'opportunité de monter un programme LIFE + « Nature et Biodiversité » dans le sud Ardèche entre quatre sites Natura 2000 contigus : Réserve Naturelle des Gorges de l'Ardèche, Moyenne vallée de l'Ardèche et plateau des Gras, Vallées de la Baume et de la



Drobie, Gorges du Chassezac, Bois de Païolive et Gras de Joyeuse.

Le montage du dossier de candidature s'est engagé en 2012 avec le Conservatoire d'Espaces Naturels Rhône-Alpes, le Conseil général de l'Ardèche et les quatre structures animatrices des sites Natura 2000 (Syndicat de Gestion des Gorges de l'Ardèche, Syndicat Mixte Ardèche Claire, Syndicat des Rivières Beaume et Drobie, Syndicat Intercommunal de Découverte de l'Environnement et du Territoire). Il sera déposé en juin 2013 pour un démarrage des actions en septembre 2014.

Gestion de la Vallée de l'Ibie : signature d'un partenariat avec les communes riveraines et le Syndicat de Gestion des Gorges de l'Ardèche

Une convention a été signée fin 2011 entre les communes de Saint-Maurice d'Ibie, Lagorce, Rochecolombe, Ville-neuve de Berg et Vallon Pont d'Arc, le Syndicat de Gestion des Gorges de l'Ardèche (SGGA) et le Syndicat Mixte Ardèche Claire.

L'objet de cette convention est la valorisation et la protection de la vallée de l'Ibie.

Un diagnostic environnemental et socio-économique a été réalisé sous maîtrise d'ouvrage du SGGA en 2012 afin d'avoir un maximum de données pour envisager ensuite un programme d'actions.

Vallon-Pont-d'Arc La gestion de la rivière Ibie en débat



Une assemblée attentive a suivi cette réunion.

Le syndicat mixte Ardèche claire a organisé, suite au conseil du château maîris, une réunion d'information et de concertation au sujet de la gestion de la rivière Ibie, son entretien, son nettoyage. Cette magnifique vallée avec sa rivière aux eaux limpides est, comme tous les cours d'eau ardéchois, sujette à des crues qui a été chargé de l'étude, a rappelé les deux réunions qui ont eu lieu à Vallon et Ville-neuve-de-Berg.

Après ces interventions, la parole a été donnée à l'assemblée. Plusieurs personnes ont exposé leur point de vue et présenté, des propositions, fait des suggestions ou des réserves, sur le sujet délicat et



Réunion publique organisée le 22 octobre 2012 afin d'associer la population du secteur au projet (photo : rivière Ibie - article : extrait du Midi Libre du 29/10/2012)

Etude des grottes, habitat des chauves-souris, et gestion de la fréquentation

Les grottes sont un habitat d'intérêt patrimonial, tout comme certaines espèces qu'elles abritent, en particulier les chauves-souris. Mais ce milieu est aussi attractif pour les activités humaines (spéléologie, minéralogie, archéologie, etc.).

Sur la commune de Labeaume, l'accès à la grotte du Soldat est dorénavant contrôlé grâce à la pose d'un barreau amovible pour limiter sa fréquentation humaine. Un suivi des populations de chauves-souris est réalisé en parallèle (jusqu'en 2015) afin de suivre l'évolution des populations suite à la mise en contrôle de la cavité.

Sur la commune de Lussas, la grotte Chabanne constitue le seul gîte de mise-bas du Murin de Capaccini en Ardèche, et dans toute la région Rhône-Alpes. A ce titre, un suivi de la fréquentation humaine a débuté fin novembre 2012 afin de voir, au regard des résultats, s'il convient de mettre en tranquillité la cavité pour



Chauve-souris Minioptère de Schreiber
(photos : Jean Pierre Malafosse)



assurer la quiétude des populations.

Sur la commune de Vogüé, il a été décidé en 2012 de mettre en tranquillité la grotte du Pontet. En effet, la cavité fait l'objet d'une fréquentation régulière en été par les baigneurs, du fait de sa proximité à la rivière. Or, il s'agit d'une des périodes de sensibilité pour les chauves-souris. Par conséquent, un bassin de rétention d'eau va être réalisé à l'entrée de la grotte.

Cet aménagement léger ne vise pas à obstruer totalement le passage mais à limiter la fréquentation : une fois l'aménagement réalisé, l'entrée dans la cavité nécessitera la traversée d'un petit bassin d'eau. Un suivi des populations de Chiroptères suite à la réalisation de l'aménagement est prévu.

Natura 2000 et pastoralisme

La procédure Natura 2000 n'est pas incompatible avec les activités économiques. Ainsi, des projets de confortation et d'aide aux éleveurs locaux ont émergé afin d'entretenir par pâturage extensif les milieux ouverts du plateau des Gras.

En effet, les Gras, principalement constitués d'habitats herbacés, parmi lesquels plusieurs habitats d'intérêt communautaire, ont une tendance naturelle à être colonisés par les ligneux en l'absence de gestion spécifique. La déprise agricole de ces dernières décennies a accéléré ce phénomène et, aujourd'hui, des habitats se retrouvent menacés. Cela conduit à une baisse de la biodiversité et à l'homogénéisation des milieux naturels. La gestion pastorale par bovins, caprins ou ovins est donc à encourager afin de maintenir la diversité de milieux.

Rétablissement de la continuité écologique : le devenir du barrage des Brasseries en question

Après la restauration de la continuité piscicole sur 64km de linéaire de l'Ardèche, du Rhône à Vallon Pont d'Arc, avec la création, sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat Ardèche, Claire de 3 passes à poissons en 2009, le décloisonnement des milieux aquatiques se poursuit avec la création d'une passe à poisson sur le barrage du Moulin de Sampzon et des travaux en cours sur le seuil de Mas Neuf. Les travaux réalisés en 2012 par les propriétaires ont bénéficié de 80% de subventions de l'Agence de l'Eau.

Concernant le Barrage des Brasseries à Ruoms, le seuil est couplé à une micro-centrale hydroélectrique et l'arrêté préfectoral d'autorisation d'exploitation (propriétaire privé) est arrivé à échéance en décembre 2011.

L'Etat souhaite à cette occasion engager une étude technique sur le devenir du seuil dans un objectif de restauration de la continuité écologique de la rivière.

L'étude a débuté en juillet 2012 sous maîtrise d'ouvrage de l'Agence de l'Eau.

Le Syndicat Mixte Ardèche Claire va lancer en 2013 une mission d'accompagnement pour permettre une réflexion territoriale concertée en lien avec l'étude technique.

L'objectif est de garantir un vrai débat en parallèle de l'étude technique, ainsi que l'émergence et l'expression de l'ensemble des visions prospectives et des opinions existantes sur ce secteur.

Il s'agit aussi d'élargir le débat, d'élargir la réflexion au delà du seuil barrage, vers l'amont et l'aval (défilés de Ruoms, anciennes brasseries, plage de la Bigournette).

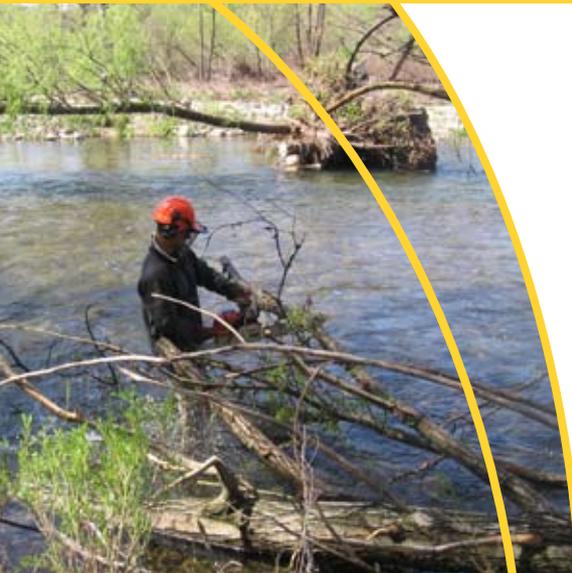


Passé à poissons sur le seuil du moulin de Sampzon



Barrage des Brasseries et plage de la Bigournette - Ruoms

Chapitre 4 : Gestion des rivières



La majorité des travaux et des études opérationnelles sur la gestion des rivières sont réalisées dans le cadre du Contrat de Rivière «Ardèche et affluents d'amont» 2007-2014.

Le Syndicat Mixte Ardèche Claire est à la fois coordonnateur de l'ensemble de la démarche et maître d'ouvrage de certaines actions.

En mars, puis juillet 2012, l'évaluation et le Contrat actualisé à mi-parcours ont été validés par le Comité de Rivière et le Comité de bassin Rhône-Méditerranée.

Un avenant financier pour la mise en œuvre du Contrat actualisé a été signé avec le Département de l'Ardèche pour la période 2012-2014.

Actions menées en 2012 :

Aménagement de sites de loisirs

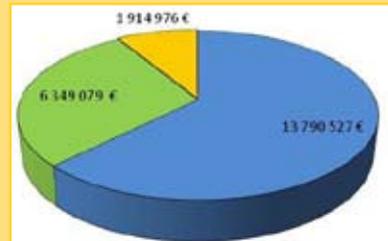
(le Syndicat est maître d'ouvrage de l'aménagement des sites, les communes ou communautés de communes recevant l'aménagement en sont gestionnaires)

Les travaux de création des glisrières canoës sur les barrages de Gos et de Vallon-Salavas se sont terminés le 12 mars 2012 pour une première saison de fonctionnement au printemps-été 2012.

Les avant-projets d'aménagement ont été validés fin 2012 pour les sites de La Souche, Lalevade, Balazuc et Mayres. Les projets sont reportés pour les sites de Ruoms et St Just d'Ardèche.

Une étude globale d'aménagement du site classé du Pont du Diable à Thueyts a été menée, pour une présentation en Commission Départementale des Sites en avril 2013.

Réalisations du Contrat de Rivière depuis sa signature en 2007 :



- Volet A** : lutte contre les pollutions
- Volet B** : gestion physique des rivières (passes à poissons, berges, sites de baignade)
- Volet C** : animation, communication, suivis

22 millions d'euros investis sur le territoire du Contrat, dont 13.8 millions dans la lutte contre les pollutions

140 opérations réalisées ou en cours (soit 74% du programme d'actions)



Article de l'hebdo de l'Ardèche (03/05/2012)
Photo : chantier de construction de la passe à canoë de Salavas (12/03/2012)



Plage du Pont du Diable à Thueyts



Plage de Balazuc et schéma de l'avant-projet d'aménagement (retalutage, aire de pique nique, poste de secours, escalier d'accès, ...)



Station d'épuration de Lavilledieu



Station d'épuration de St Maurice d'Ibie

Lutte contre les pollutions

(le Syndicat intervient en appui aux maîtres d'ouvrage locaux)

Au cours de l'année 2012, les opérations suivantes en matière d'assainissement ont été engagées ou terminées :

- équipement de la STEP (Station d'épuration) de Lalevade en unité de déshydratation des boues,
- amélioration de la STEP de Thueyts,
- validation des études diagnostic de systèmes d'assainissement,
- travaux de renouvellement de la STEP de Lavilledieu,
- travaux de suppression des eaux parasites à Aubenas
- STEP de St Maurice d'Ibie - les Sallèles,
- STEP de Rochecolombe Village.

Mission d'élaboration des profils de baignade pour le compte des communes du bassin versant

Les communes des bassins de l'Ardèche, de la Beume et du Chassezac se sont associées pour réaliser leurs profils de baignade en mutualisant leurs moyens.

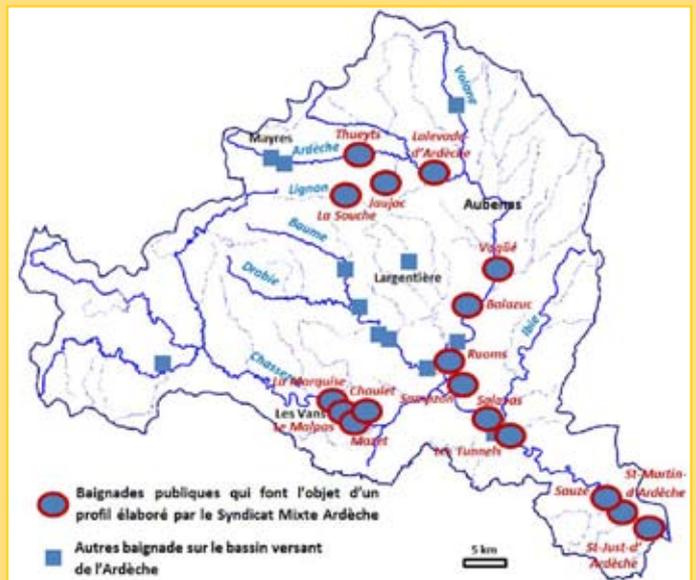
Un chargé d'études a été embauché en mai 2012 pour l'élaboration des 20 profils de baignade.

Des prélèvements bactériologiques ciblés ont été réalisés au cours de l'été 2012 pour compléter les connaissances sur la qualité sanitaire des eaux et les éventuelles sources de pollution.

Une première série de 4 profils de type 3 (profils complexes) ont été élaborés en 2012.



Plage de Vogüé - rivière Ardèche



Entretien de la végétation des berges et actions de gestion du transport solide

(le Syndicat est maître d'ouvrage des travaux)

Un marché pluriannuel à bons de commande a été passé pour les chantiers du programme 2012-2014.

Pour l'année 2012, près de 50 chantiers ont été réalisés d'octobre 2012 à mars 2013, pour un montant prévisionnel de 260 000 € TTC (travaux et coût internes).

Pour la préparation de ces travaux, 613 courriers d'information aux propriétaires riverains ont été envoyés.

Le plan de gestion de la végétation des berges du bassin de Ligne a été déclaré d'intérêt général le 31 août 2012 par arrêté préfectoral (N°2012-244-0007). Les premiers travaux sur ce nouveau territoire ont donc pu être réalisés en 2012.

Le suivi et l'entretien régulier des ouvrages qui appartiennent au Syndicat (stabilisation de berges en génie végétal, entretien des passes à poissons) sont également un enjeu important afin d'en assurer la pérennité.



Entretien, vérification de la fonctionnalité et des équipements de sécurité sur la passe à poisson de Vallon Pont d'Arc - Gos (juin 2012)



Localisation des chantiers d'entretien rivière de la campagne 2012 par Communautés de communes



Insertion par l'activité économique :

En favorisant l'insertion professionnelle, le Syndicat Ardèche Claire s'est engagé dans une démarche volontaire d'aide au retour à l'emploi sur le territoire pour la réalisation de ces travaux.

Pour 2012, les marchés de travaux ont ainsi permis de réaliser **plus de 50% des heures de travail par du personnel en insertion.**

Cette démarche est menée en **partenariat avec la Maison De l'Emploi et de la Formation de l'Ardèche Méridionale.**

Expertise rivière et sollicitations :

Apporter une réponse sur le terrain en tant qu'expert et intervenir en urgence quand la sécurité est en jeu sont deux priorités du Syndicat.

En 2012, les services ont été mobilisés sur les interventions suivantes :

- expertise de vulnérabilité d'une exploitation agricole aux crues de la Cladugne ;
- expertise d'un phénomène d'érosion de berges sur le Lignon ;
- expertise de vulnérabilité de l'ouvrage de protection de berge de Tartary.
- expertise de l'aménagement de berge du Luol,
- expertise sur un projet de création de plan d'eau,
- analyses de qualité de l'eau suite à pollution,
- expertise d'un projet de recyclage d'eaux résiduelles des matières de vidange,
- travaux de désembâclement de pont,
- travaux urgents de mise en sécurité de la navigation.



Intervention en urgence pour dégager un arbre dans le «rapide des branches» à Vallon Pont d'Arc (mai 2012)

Chapitre 5 : Education à l'environnement



Projet pédagogique à destination des écoles primaires

Un programme d'animation sur le thème de l'eau a été élaboré et proposé aux écoles primaires du bassin versant de l'Ardèche.

Le projet a été élaboré en concertation avec l'Education Nationale et les différents partenaires éducatifs du territoire.

Le projet est prévu pour 3 années scolaires, de 2012 à 2015.

Les projets de l'année scolaire 2012-2013 ont démarré avec deux classes de Vallon Pont d'Arc, sur le thème des inondations et de l'eau domestique.



Interview des Collégiens d'Aubenas par la Radio en milieu scolaire InfoRC



Classe des CMI de Vallon Pont d'Arc lors d'une animation sur le cycle de l'eau au Viel Audon (22 mars 2013)

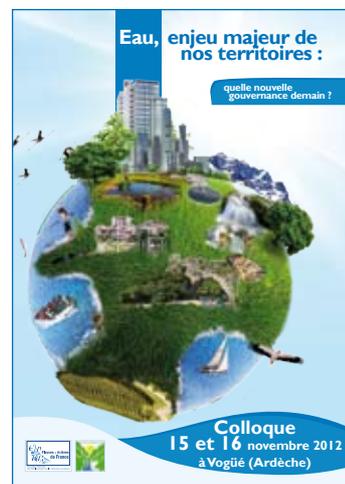


Colloque international

"eau, enjeu majeur de nos territoires : quelle nouvelle gouvernance demain ?"

En 2012, à l'occasion de la validation du SAGE du bassin versant de l'Ardèche et des 30 ans du Syndicat, le Syndicat Mixte Ardèche Claire, avec l'Association Française des EPTB, a organisé un colloque portant sur la gouvernance du grand cycle de l'eau : « Eau, enjeu majeur de nos territoires : quelle nouvelle gouvernance demain ? ».

Ce colloque a réuni près de 300 personnes venues de toute la France et du Québec.



Plaquette-programme du Colloque

«On en parle» : des outils pour informer et sensibiliser

Des actions de communication sont menées régulièrement. Elles accompagnent toutes les opérations de gestion de l'eau et ont pour objectif de créer et d'entretenir une culture commune de l'eau sur le bassin versant.

Les principales productions de l'année 2012 ont été :

- édition de 3 numéros du Bulletin Inf'eau plus 2 numéros spéciaux d'été sur les suivis qualité et quantité ;
- partenariat avec les radios locales Info RC, RCFVivarais et Fréquence 7 pour la chronique hebdomadaire «Tous dans le même bateau» ;
- parution de 45 articles dans la presse écrite locale ;
- mise à jour des sites Internet et engagement d'une prestation pour la fusion des sites www.ardeche Claire.fr et www.ardeche-eau.fr.



Chapitre 6 :

Des moyens pour décider et agir

Le pilotage par les élus des collectivités adhérentes ...

Le Syndicat est régi par le comité syndical, dont le président et le bureau syndical préparent les travaux et gèrent les affaires courantes.

En 2012, le Bureau s'est réuni à 11 reprises et a pris 38 délibérations et 16 décisions. Le Comité s'est réuni 4 fois et a pris 32 délibérations.

... d'une équipe technique de 15 agents

En 2012, le syndicat a accueilli un nouveau chargé d'étude pour l'élaboration des profils de baignade.

Par ailleurs, le service administratif s'est vu renforcé en cours d'année par la nomination d'un adjoint administratif à mi-temps.

Cet emploi permet de gérer l'accroissement d'activité lié à une soixantaine d'arrêtés de subventions, l'émission de 1 575 titres et mandats et l'expédition de 7 100 courriers sur l'année 2012.

Les réalisations budgétaires

Le budget primitif 2012 adopté le 5 avril, a été établi sur la base du débat des orientations budgétaires et à partir des résultats du compte administratif de l'exercice 2011 qui avaient été approuvés par le comité syndical le 8 mars 2012.

Les collectivités ont contribué pour l'année 2012 à hauteur de 372 030.34€ aux dépenses communes de fonctionnement et d'investissement.



Vote du budget à l'unanimité (réunion du Comité Syndical - avril 2012)

La mise œuvre d'une démarche de prospective financière pluriannuelle plus poussée, et d'optimisation de la gestion de la trésorerie du syndicat, a pu être initiée en 2012 grâce à la réorganisation du service administratif et financier. Elle devrait permettre notamment de maîtriser les frais financiers.

Les réalisations conduites en 2012 ont permis de constater les résultats financiers suivants (résultats du compte administratif 2012) :

Fonctionnement : excédent 308 198.35 €	
Dépenses : 1 152 801.61€	Recettes : 1 460 999.96€
Investissement - résultat de clôture : besoin de financement 82 094.66€	
Dépenses : 1 036 422.68€	Recettes : 1 118.517.34€
Besoin total de financement de la section d'investissement de 28 816.38€ (après prise en compte des restes à réaliser sur les opérations non soldées au 31/12/2012)	
RAR (Restes à Réaliser) dépenses : 333 422.87€	RAR recettes : 222 511.83€
Considérant l'excédent de fonctionnement et le besoin en investissement :	
affectation d'une partie de l'excédent de fonctionnement à la section investissement pour :	60 328.62€
report du reste de l'excédent de fonctionnement pour :	247 869.73€

Fin des travaux d'extension des locaux :

Le projet de réhabilitation et d'extension des locaux du syndicat, initié en 2011, s'est concrétisé au cours de l'année 2012.

La création d'un bâtiment de 100m² abritant quatre bureaux à l'étage et une salle de réunion en rez-de-chaussée, a été suivie de la rénovation complète de la partie centrale du bâtiment.

Désormais le syndicat est doté de 12 bureaux accueillant 19 postes de travail, deux salles de réunions et un laboratoire dédié aux analyses d'eau.

Dans le même temps, les caves ont été assainies pour permettre le stockage des archives.

Un travail important de gestion de ces dossiers devra être mis en place dès 2013.



Perspectives pour 2013 :

Planification et suivis (notamment dans le cadre du SAGE du bassin versant de l'Ardèche) :

- Diffusion du SAGE approuvé
- Elaboration du tableau de bord du SAGE et du tableau de bord de la ressource
- Lancement des actions et études du SAGE sur le volet quantitatif

Inondations (notamment dans le cadre du Programme d'Actions et de Prévention des Inondations)

- Réalisation des Plans Communaux de Sauvegarde
- Démarrage de la réalisation du Schéma d'aménagement et de gestion des risques liés aux crues

Biodiversité (notamment dans le cadre de Natura 2000 - site "moyenne vallée de l'Ardèche et Plateau des Gras")

- Finalisation du projet LIFE + avec les partenaires pour un dépôt du dossier en juin 2013
- Mise en place d'une gestion pastorale sur les Gras de Lanas

Gestion des rivières (notamment dans le cadre du Contrat de rivière "Ardèche et affluents d'amont")

- Accompagnement des projets d'assainissement des communes (Balazuc, Vogüé, St Marcel, La Souche, raccordement Salavas-Vallon Pont d'Arc)
- Traitement d'une pollution au fuel lourd d'un site en basse vallée de l'Ardèche
- Aménagement des sites de loisir de Lalevade, La Souche, Balazuc, Mayres et Thueyts
- Stabilisation de berge de la Volane dans la traversée de Vals les Bains
- Réflexions pour le montage d'un projet et programme d'action autour du thème «eau et santé»

Education à l'environnement

- Déroulement et pérennisation de l'accompagnement de projets scolaires
- Cycle de réunions publique sur l'eau et partenariat événementiels pour l'Année Mondiale de l'Eau (Pays de l'Ardèche Méridionale, Communauté de communes du Vinobre, ...)

Moyens

- Recrutement d'un technicien de rivière
- Recrutement d'un Service Civique Volontaire pour une mission sur les données
- Recrutement d'un Emploi d'Avenir au sein du secrétariat





Vos interlocuteurs :

Le Bureau Syndical



Pascal BONNETAIN
Président
Labastide de Virac



Geneviève LAURENT
Maire de Vogüé



Max CHAZE
Maire de St Sernin



Jean-Pierre CONSTANT
Maire d'Aubenas



Jean-François ROCHE
Maire de Saint Just d'Ardèche



Daniel TESTON
Maire de Theuets



Michèle GILLY
Maire de St Laurent sous Coiron



Gil BARROT
Maire d'Aiguèze



Bruno LAURENT
Maire de Ruoms



Claude PESCHIER
Maire de Vallon Pont d'Arc



Christine MALFOY
Maire de St Martin d'Ardèche



Gilles JALADE
Maire d'Aubenas



César FORESTIER
Maire de Fabras



Henri ETIENNE
Maire de St Remèze



Jacky JULY
Maire de Vals les Bains

Coordination des opérations de gestion de l'eau
Direction

L'équipe technique



Manuel Fulchiron



Sophie Ferraris
Chargée de communication

Gestion des rivières



Anne Fell
Chargée de mission
Contrat de rivière Ardèche

PAPI Risques



Audrey Guyon
Chargée de mission

Natura 2000 Biodiversité



Aurélie Caillebotte
Chargée de mission

Planification et suivis



Simon Lalauze
Chargé de mission
SAGE et systèmes de données

Administration et gestion des ressources



Laurence Gaillard
Responsable administrative et financière



Elodie Monaci
Technicienne de rivière



Govan Martel
Technicien de rivière



Hugues Brentegani
Chargé d'études
Baignades



Julien Adamski
Responsable de chantiers



Emmanuelle Girard
Mission structuration des données
Service Civique Volontaire



Delphine Chalvet
Assistante de gestion financière



Eliane Vielzeuf
Assistante de gestion administrative



Sylvie Cochet
Agent de gestion administrative



Tatiana Nicolas
Assistante secretariat
Emploi d'Avenir



Document réalisé avec le soutien financier de l'Agence de l'Eau RM&C et de la Région Rhône-Alpes

Directeur de la publication : Pascal Bonnetain, président du Syndicat Mixte Ardèche Claire - version validée par le Comité Syndical le 18 juillet 2013

Maquette : S. Ferraris (Ardèche Claire) - Crédits photos : C. Fougeirol (couverture), M. Morverand, J.P. Malafosse, Cl. Peschier, CREN, Ardèche Claire - Imprimé en juillet 2013